

## **SCOR Global Life renforce son offre de solutions financières grâce à un important rachat de portefeuille**

SCOR Global Life, filiale de SCOR SE, rachète un portefeuille d'assurance vie (*Value of In-Force*) auprès de Mediterráneo Vida, société d'assurance espagnole détenue à 100 % par Banco Sabadell. Cette transaction, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, réassure un portefeuille de polices d'assurance vie couvrant les risques de mortalité et d'invalidité permanente qui ont été souscrites par Mediterráneo Vida avant le 31 décembre 2013.

Dans le cadre de cette transaction, SCOR Global Life verse à Mediterráneo Vida une commission de EUR 82 millions. Cette opération sera immédiatement relative pour SCOR en termes de ROE et devrait générer un volume de primes d'environ EUR 30 millions en 2014 ainsi qu'un flux de primes les années suivantes.

Grâce aux transactions importantes effectuées en 2013, SCOR a acquis une grande expertise dans le domaine des solutions financières, ce qui renforce son positionnement sur ce marché. Cette opération, qui permet au Groupe de confirmer son rôle dans ce segment attractif de la réassurance vie, s'inscrit pleinement dans le cadre du plan stratégique triennal « Optimal Dynamics », qui prévoit un développement significatif dans la branche des solutions financières.

**Paolo De Martin, CEO de SCOR Global Life, déclare :** « *Cette transaction conclue avec Mediterráneo Vida démontre la capacité et l'engagement de nos équipes à travailler en étroite collaboration avec nos clients en vue de mettre en place des solutions financières innovantes adaptées à leurs besoins. Cette nouvelle opération témoigne de la capacité de SCOR à exploiter la solidité de son bilan tout en respectant les critères de rentabilité du Groupe. Par ailleurs, elle représente une nouvelle étape vers l'atteinte des objectifs fixés dans son plan stratégique « Optimal Dynamics » ».*

\*

\* \*

28 mars 2014

N° 10 – 2014

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».